

Vendredi 27 avril 1945.

Mesures à prendre en faveur
des personnes se trouvant
encore dans les camps alle-
mands.

Département politique. V e r b a l .

Le chef du département politique communique qu'il a reçu des nouvelles alarmantes concernant le sort des personnes qui se trouvent encore dans les camps de concentration allemands, lesquelles personnes sont menacées de mort par famine. Il semble que le seul moyen de sauver ces gens soit d'aller les chercher dans leurs camps au moyen d'autocars ou de camions.

Après échange de vues, le Conseil

d é c i d e :

- 1° d'autoriser le département politique à charger le ministre de Suisse en Allemagne de tenter auprès des autorités allemandes une démarche en faveur des personnes se trouvant encore dans les camps allemands;
- 2° d'inviter le commandement de l'armée à mettre des véhicules à disposition pour le cas où les transports en question pourraient se faire.

Extrait du procès-verbal au département politique pour exécution ad 1, au département de justice et police pour son information, au département militaire pour exécution ad 2.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

Ch. Oser

